



Alberta

Population : 4 371 316

Nombre d'écoles (M-12) : 2 266

Nombre d'élèves (M-12) : 718 310

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 33

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 75 806

Gouvernance et réglementation

Bien que le ministre ait le pouvoir de créer des règles et des normes, aucune n'existe en ce moment pour les programmes d'éducation à distance. Le ministère définit l'apprentissage en ligne comme suit :

un environnement d'apprentissage structuré qui permet aux élèves d'interagir avec les enseignants dans le cadre d'au moins un cours en ligne. Des enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement de l'Alberta et employés par une autorité scolaire en assurent l'enseignement. (Gouvernement de l'Alberta, 2018, p. 85)

En outre, le Guide de l'éducation – Préscolaire à 12e année (2018-2019) définit un cours en ligne comme suit :

un cours dont la majorité de l'enseignement et de l'évaluation a lieu sur Internet au moyen d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA). Le SGA permet à l'élève d'avoir accès au contenu du cours, à des enseignants et aux autres élèves. Les élèves peuvent accéder au SGA dans divers environnements (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école) et bénéficier d'un enseignement à la fois synchrone et asynchrone. (p. 85)

Le ministère identifie également les programmes / écoles d'apprentissage en ligne et à distance à l'aide d'un répertoire à cet effet (voir : <https://www.alberta.ca/online-learning/online-learning-directory/>).

Les inscriptions dans ces programmes sont comptabilisées grâce à l'utilisation de codes spécifiques dans les systèmes de gestion des dossiers scolaires provinciaux. À l'heure actuelle, il existe actuellement trois mécanismes de codage spécifiques pour le suivi des inscriptions en ligne.

1. Les écoles peuvent indiquer qu'elles offrent un programme d'apprentissage en ligne en entrant ces informations dans le *Provincial Education Directory (PED)*.
2. Les cours et les inscriptions aux cours peuvent être identifiées comme des enseignements virtuels (apprentissage en ligne) ou enseignements à distance sur support imprimé dans les systèmes de gestion des dossiers scolaires provinciaux.
3. Les élèves qui terminent la majorité de leurs parcours scolaires en ligne peuvent être identifiés comme tels en utilisant le code d'inscription des élèves en ligne.

Toutefois, *Alberta Education* est consciente que certaines écoles et autorités scolaires n'utilisent pas le codage suggéré pour les cours à distance et les cours en ligne. Il collabore donc avec les

autorités scolaires pour accroître la sensibilisation et améliorer l'exactitude du codage des élèves et des divers programmes en ce qui a trait à l'apprentissage en ligne et à distance.

L'éducation à distance et l'apprentissage en ligne sont également financés différemment des programmes d'éducation traditionnelle. Le Manuel de financement pour les administrations scolaires prescrit des mécanismes de financement qui ne sont pas disponibles lorsqu'un élève est inscrit en tant qu'élève en apprentissage en ligne (par exemple, opérations et maintenance, maintien et renouvellement de l'infrastructure, etc.). De plus, une autorité scolaire doit être en mesure de démontrer comment elle se conforme aux exigences de financement de 950 heures pour les élèves du primaire et de 1 000 heures pour les élèves du secondaire lorsqu'ils sont partiellement ou complètement dans un programme à distance ou en ligne.

Finalement, au cours de l'année scolaire 2017-2018, *Alberta Education* a modifié la terminologie d'un programme à deux parties (c'est-à-dire où l'autorité scolaire est responsable du programme d'éducation de l'élève et où parent est responsable du programme d'éducation de son enfant), d'un programme mixte à un programme à « responsabilité partagée ». Ce changement a permis à la province de s'aligner davantage sur le langage vernaculaire actuel de l'apprentissage en ligne. À l'heure actuelle, *Alberta Education* n'a pas de définition officielle de l'apprentissage mixte ou hybride.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

À l'heure actuelle, *Alberta Education* répertorie sur son site Web 33 programmes de formation en ligne et à distance. Bien que la plupart d'entre eux opèrent au niveau de leurs divisions scolaires, il existe deux programmes de portée provinciale (l'*Alberta Distance Learning Centre* et le Centre francophone d'éducation à distance).

Selon les informations de la base de données provinciale PASI, au cours de l'année scolaire 2018-2019, 75 806 élèves ont été inscrits dans des programmes d'apprentissage en ligne / d'enseignement à distance. Ce qui représente une augmentation par rapport au nombre d'inscriptions de 64 177 élèves en 2017-2018. Parmi ces 75 806 élèves, 17 979 ont été codés en tant qu'élève suivant une programmation entièrement en ligne et 1 295 ont été codés en tant qu'élève suivant une programmation à distance complète sur support imprimé. De plus, 3 796 élèves ont reçu de l'enseignement à distance sur support imprimé dans un contexte complémentaire et 52 736 élèves de l'enseignement virtuel dans un contexte complémentaire. Ce changement dans la comptabilisation et le codage des élèves, c'est-à-dire en répertoriant les inscriptions aux cours d'enseignement à distance sur support imprimé, les inscriptions d'élèves en apprentissage en ligne et les inscriptions aux cours virtuels, reflète un léger changement dans la méthodologie consistant à combiner les inscriptions d'élèves et de cours pour inclure uniquement les inscriptions d'élèves en les répertoriant comme entièrement ou partiellement inscrit à des programmes à distance, en ligne ou virtuels.

Afin d'appuyer les pratiques en apprentissage à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année, le ministère de l'Éducation a publié deux guides intitulés [*Guide d'apprentissage en ligne à l'intention des élèves et des familles*](#) et [*Guide d'apprentissage en ligne à l'intention des dirigeants d'école et des autorités scolaires*](#).

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

L'apprentissage mixte ou hybride existe sous diverses formes à travers la province, mais *Alberta Education* ne comptabilise pas ce type de programme. Les autorités scolaires appuient toutes de manière différente l'enseignement et l'apprentissage mixte ou hybride dans le but de mieux répondre aux besoins de leurs élèves. Depuis 2015 un colloque annuel, l'Alberta blendED, est organisé pour encourager la croissance et la qualité des opportunités d'apprentissage mixte ou hybride ainsi que celle des programmes d'apprentissage en ligne pour les élèves albertains.

Références

Alberta Education. (2018). Guide de l'éducation – Préscolaire à 12e année, 2018-2019. Edmonton, AB. Gouvernement de l'Alberta.